

Aide forfaitaire au logement

Le 14 février 2021



L'université de Nîmes, avec le soutien de la [Ville de Nîmes](#) , propose une aide forfaitaire au logement de 200€ à ses étudiant.es ayant perdu leur emploi ou dont les parents ont perdu leur emploi durant le second confinement.

Cette aide a pour vocation de les aider à payer leur loyer.

Pour en faire la demande, l'étudiant.e doit :

- * **Envoyer un mail à covid19@unimes.fr**
- * **Mentionner ces informations :**
 - * Nom et Prénom
 - * Situation familiale
 - * Boursier (Oui / Non), si oui préciser l'échelon
 - * Résident / séjour pour études / autre
 - * Adresse mail
- * **Joindre ces documents** pour que la demande puisse être traitée :
 - * Certificat de scolarité (disponible sur l'ENT)
 - * RIB (+ code BIC ou SWIFT pour les comptes à l'étranger)
 - * Justificatif de perte d'emploi ou perte d'emploi d'un ou des parents avec rejet de Pôle Emploi (fait par le dernier employeur)
 - * Attestation de bail en cours (établi au nom de l'étudiant.e)
 - * Attestation sur l'honneur de l'étudiant.e expliquant sa situation.